

LE CHARREYSONNANT

www.charreysursaone.fr

N°22 AOUT 2016

Le Mot du Maire

Chères amies, chers amis,

Les projets 2016 qui ont débuté vont se poursuivre à la rentrée. En effet courant septembre début octobre les travaux de sécurisation du village commenceront ; de plus, pour conforter les aménagements prévus, la municipalité a décidé de réhabiliter le chemin piétonnier route de Dijon qui vieillit très mal.

Malgré un été énigmatique et en espérant un mois d'août plus estival, les membres du Conseil Municipal se joignent à moi, pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Bien amicalement.

Sylvain DOISNEAU

Prévention Canicule :

Les personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées peuvent, si ce n'est pas déjà fait, s'inscrire en Mairie, sur un registre spécial des personnes précitées qui peuvent courir un risque en cas de canicule et bénéficier d'une aide personnalisée.

Pour rappel :

- Je bois régulièrement de l'eau
- Je mouille mon corps et je me ventile légèrement
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- Je maintiens ma maison au frais, je ferme les volets
- Je prends des nouvelles de mes proches

Les signaux qui peuvent alerter : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre supérieure à 38°, vertiges, nausées, propos incohérents ;

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15

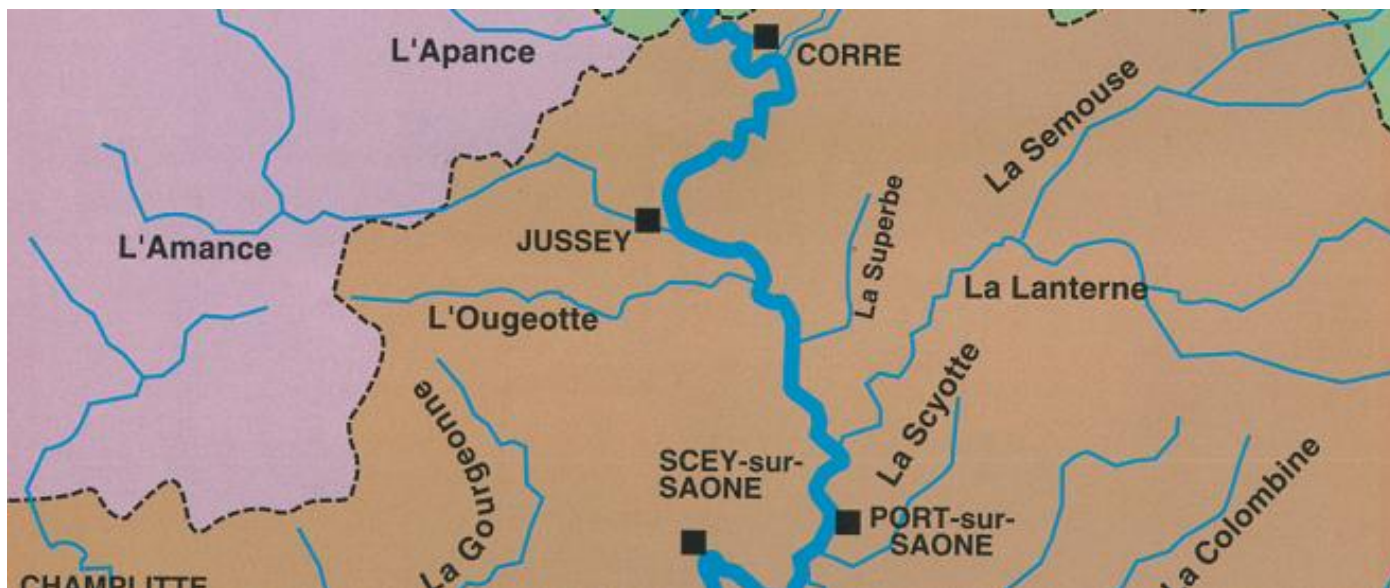
L'Agenda du mois :

Lundi 15 Août au samedi 20 Août inclus : Vacances du secrétariat de la Mairie

Lundi 15 Août : Tournoi de pétanque, organisé par l'Association Charrey en Fête



Mieux connaître La Saône, 2^{ème} partie :



La source :

- C'est en Lorraine, dans le massif des Vosges, sur le plateau de Langres, dans une région boisée appelée « la Vôge », que la Saône prend sa source (photo ci-contre).

Elle naît à Vioménil, dans le département des Vosges, entre Epinal et Vittel ; elle descend donc de cette zone d'où viennent aussi la Moselle, la Meuse et la Marne, mais ces trois rivières se dirigent vers le Nord et, à 1 km près, la Saône aurait pu rejoindre la Moselle ; elle a préféré le Sud et la lointaine Méditerranée.



- La Saône est une rivière très calme. Elle prend sa source à 396 mètres d'altitude et se jette dans le Rhône à Lyon, où elle termine sa course à 162 mètres, ce qui donnerait, si on faisait la division, une pente moyenne de 50 cm au kilomètre, pour un dénivelé de 234 mètres.
- Il faut bien entendu affiner le raisonnement, car la pente est beaucoup plus rapide au début ; à Gray, l'altitude n'est plus que de 190 mètres et il reste encore plus de 300 kms à parcourir pour seulement 28 mètres de dénivelé, ce qui donne 1 mètre de pente au km dans la partie Haute-Saône et 10 cm pour les parties Petite Saône et Grande Saône.
- A Charrey, la Saône est à 178 mètres d'altitude et elle a déjà parcouru environ 280 kms depuis sa source (il ne reste plus que 16 mètres de pente pour arriver à Lyon).
- La Saône, 480 kms de long, est navigable sur 400 kms depuis le village de Corre, à la limite des Vosges (88) et de la Haute Saône(70).
- Le parcours est un peu moindre si l'on emprunte les canaux de dérivation créés au cours des dernières décennies : on arrive à un trajet de 375 kms navigables.

La fête du 14 Juillet à Charrey :



Le Maire et son conseil ont accueilli les habitants de Charrey sur la Place Saint Pierre autour d'un agréable apéritif.



L'Association Charrey en Fête a organisé le repas du midi et une structure gonflable, louée par la commune et l'Association, a fait la joie des enfants toute la matinée.

L'après-midi a été perturbé par la pluie et le tournoi de pétanque n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Rendez-vous donc en 2017.....

Du broyat de bois à votre disposition

N'hésitez pas à vous servir du broyat de bois, qui est entreposé après l'étang au bout de la rue d'Amont.

N'oubliez pas que le paillis gardera la fraîcheur dans vos plantations et évitera les mauvaises herbes.



Marché nocturne à Seurre

Jusqu'au 18 Août, chaque jeudi soir de 19h à 23h a lieu à Seurre un marché nocturne artisanal et gourmand ; un concert différent chaque jeudi agrémentera votre sortie !

Bienvenus aux nouveaux arrivants :

Laëtitia et Emmanuel CALCARA et leur fille Savéria



Etat Civil :



Mathys Mouquand, né le 30 Juin 2016 à Dijon

Affaires communales – Chronique du 19^{ème} siècle...

Année 1872

1872 en France : Après la défaite de 1870, l'Allemagne occupe l'Alsace et la Lorraine. Président Monsieur Thiers – début de la III^{ème} République.

Composition du Conseil Municipal :

Monsieur Brussond Pierre (Maire) – Monsieur de Charrey (Châtelain) – Gérard Pierre – Friaudet Jean – Benoît Jean Baptiste – Brabant Ambroise – Gillot Pierre – Moron Claude – Saron Bénigne – Boyaux Claude.

Séance du 12 Mai : Sou-des-Chaumières

Le conseil vote 100F en faveur de l'œuvre charitable et patriotique, connue sous le nom de Sou-des-Chaumières (aide aux citoyens victimes de guerre). La somme sera prise sur l'argent destiné aux fêtes publiques.

Réservoir d'eau :

Le conseil décide d'établir un réservoir d'eau dans une propriété communale, appelée le Bas de Peulnot, où était une plantation de peupliers (prix de vente des peupliers 2670F) ; ce réservoir servira d'abreuvoir pour le bétail et aussi en cas d'incendie. Il est en outre décidé de curer le ruisseau qui traverse le village. Monsieur Villette du service hydraulique est chargé de préparer les plans et devis.



Changement des modalités d'accueil en préfecture pour les demandes d'immatriculation

Depuis le 25 avril 2016, pour vous éviter les files d'attente, la préfecture de Côte-d'Or vous reçoit sur rendez-vous.



Vous devez prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture :

<http://www.rdv.cote-dor.gouv.fr> , **uniquement pour les démarches suivantes :**

- déclarer la perte de votre certificat d'immatriculation ;
- obtenir un certificat de situation administrative détaillée dit « certificat de non-gage » lorsque le véhicule est frappé d'opposition ;
- déposer un dossier complexe (succession, transformation, véhicule importé) ;
- effectuer un paiement par espèce (300 € maximum) ou par carte bancaire.

A la date convenue, un agent vous recevra, le **lundi, mercredi et jeudi de 8H30 à 12H30**.

Pour toutes vos autres démarches (changement de domicile et d'état-civil, immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion, demande de duplicata, obtention d'un certificat de non-gage **simple**), deux possibilités s'offrent à vous :

- **déposer votre dossier** dans la boîte « **Dépôt express** » dans le hall de la cité Dampierre, du lundi au vendredi (de 8H30 à 13H00 et de 14H à 17H) – 6 rue Chancelier de l'Hospital à Dijon; **des agents sont à votre disposition dans le hall d'accueil de la cité Dampierre du lundi au vendredi de 8H30 à 13H pour vous aider et vérifier votre dossier.**
- **Envoyer votre dossier par courrier à :** Préfecture de la Côte-d'Or, 53, rue de la Préfecture – 21041 Dijon cedex

Vous pouvez également déposer votre dossier auprès des professionnels de l'automobile, dont vous trouverez la liste sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-votre-vehicule2>

Ou dans toute préfecture ou sous-préfecture de votre choix.